

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 4 juin 2018 à 19 h 30, à la salle multifonctionnelle située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande numéro 04-2018

Site : 50, Place Jean-Yves

Lot : 4 589 305 du cadastre du Québec, situé dans la zone R1-271 du règlement de zonage CA28 0023.

Nature et effets de la demande :

- Régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée dont la marge arrière est inférieure de 1,3 mètre à la norme prescrite à 4,5 mètres à la grille des usages et normes de la zone R1-271 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023;
- Régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée dont la marge latérale gauche est inférieure de 0,88 mètre à la norme prescrite à 2 mètres à la grille des usages et normes de la zone R1-271 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

**Donné à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève,
ce seizième jour du mois de mai deux mille dix-huit.**

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza